

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 24 JUIN 2015

L'An Deux Mille Quinze, le vingt-quatre juin à dix-huit Heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Christiane GUICHERD, Michelle HUVET, Pascal JOMAIN, Jean-Pierre JOURDAIN, Virginie MAS, Patricia MIQUET, Didier PIGNARD, Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS,

Monsieur Jacques THOMAS présente un pouvoir de Monsieur Hervé MASSARDIER

Excusés :

François DENISSIEUX

Objet :

**Réorganisation
des services de la
piscine**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droit et obligations des fonctionnaires

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emploi et organisant les grades qui s'y rapportent

Considérant les délibérations D 87 04 21 du 1^{er} septembre 1987, D 02 05 419 du 4 décembre 2002, D 04 06 490 du 6 octobre 2004, D 05 02 510 du 23 mars 2005, D 07 05 602 du 28 juin 2007, D09 03 664 du 3 juin 2009

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 9 juin 2015

Considérant que la réorganisation des services de la piscine suite au départ à la retraite du directeur nécessite de modifier certains postes :

- Suppression du poste de directeur de la piscine et des APS sur le grade d'ETAPS principal 1^{ère} classe
- Création du poste de responsable de piscine/chef de bassin sur le grade d'éducateur territorial des APS
- Création du poste d'adjoint au responsable de la piscine/responsable de l'équipe accueil sur le grade d'éducateur territorial des APS

Considérant que le tableau des effectifs doit être modifié ainsi :

Situation ancienne	Quotité de travail	Nbre	Situation nouvelle	Grade	Quotité de travail	Nbre
ETAPS ppal 1 ^{ère} classe exerçant les fonctions de directeur de la piscine et des APS	Temps complet	1	ETAPS ppal 1 ^{ère} classe exerçant les fonctions de directeur de la piscine et des APS			0
Educateur territorial des APS principal 2 ^{ème} classe	Temps complet	3	MNS	Educateur territorial des APS principal 2 ^{ème} classe	Temps complet	3
Educateur territorial des APS principal 2 ^{ème} classe	Temps non complet	1	MNS	ETAPS ppal 2 ^{ème} classe	Temps non complet	1
Educateur Territorial des APS	Temps complet	4	responsable de piscine/chef de bassin	Educateur Territorial des APS	Temps complet	1
			adjoint au responsable de la piscine/ responsable de Educateur Territorial des APS l'équipe accueil	Educateur Territorial des APS	Temps complet	1
			MNS	Educateur Territorial des APS	Temps complet	2

Après délibération, à l'unanimité,

Le Comité syndical :

- DECIDE d'adopter le tableau des emplois proposé ci-dessus qui prendra effet au 1^{er} juillet 2015
- DIT que les crédits seront inscrits au chapitre 012 du budget du SIM.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 29 juin 2015

Le Président

